



Paris, le 09 janvier 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Simplification du système de retraites : après la création du compte personnel, Marisol TOURAINE lance le 1^{er} service de demande de retraite en ligne

Après avoir créé le compte personnel retraite, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, poursuit la simplification du système de retraites : pour la première fois, les futurs retraités du régime général peuvent demander leur retraite en effectuant 100% de leurs démarches en ligne sur le site lassuranceretraite.fr. Dans deux ans, tous les futurs retraités, quel que soit leur régime, auront accès à ce service.

Marisol TOURAINE a annoncé le 13 octobre 2016 [la création du compte personnel retraite](http://la-creation-du-compte-personnel-retraite.fr), accessible à tous sur le site info-retraite.fr, pour permettre à chaque Français de connaître ses droits, d'identifier ses interlocuteurs, de bénéficier d'une information claire et d'un accompagnement personnalisé.

Dès aujourd'hui, les assurés du régime général ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite (ou possédant l'attestation de retraite anticipée pour carrière longue) peuvent effectuer une demande en ligne sur le site lassuranceretraite.fr. 700 000 nouveaux retraités par an sont concernés. Les utilisateurs de [FranceConnect](http://FranceConnect.fr) peuvent accéder au service de demande de retraite en ligne depuis le site info-retraite.fr.

Ce nouveau service de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) des travailleurs salariés simplifie les démarches administratives : il s'appuie sur des informations de carrière déjà connues par les caisses, que l'internaute n'a pas besoin de renseigner à nouveau ; le nombre de pièces justificatives réclamées est limité au strict nécessaire et ces pièces peuvent être transmises par voie dématérialisée.

Ces simplifications se poursuivront dans le cadre du programme déterminé par l'Etat, avec le GIP Union retraite et les régimes concernés. Au 1^{er} janvier 2019, chacun pourra formuler une demande unique de retraite en ligne sur le site info-retraite.fr, là où actuellement des demandes doivent être déposées auprès de chaque régime de rattachement.

Marisol TOURAINE a déclaré : « Avec le retour à l'équilibre financier de l'assurance vieillesse, le Gouvernement a assuré la pérennité du système de retraites. Au-delà de la garantie pour tous les Français de bénéficier d'une pension, j'ai introduit dans la loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites des mesures pour simplifier le système : notre ambition collective, c'est de simplifier la vie des Français, en allégeant les démarches administratives, c'est de renforcer la confiance des Français envers notre système de retraites, en le rendant plus lisible et plus clair. Le compte personnel retraite est un succès : en trois mois seulement, plus de 370 000 Français ont créé leur compte. Aujourd'hui, les retraités du régime général peuvent effectuer leur demande de retraite en ligne. Tous les futurs retraités, quel que soit leur régime, auront accès à cet outil début 2019 ».

Contact presse :

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr